Image not found or type unknown

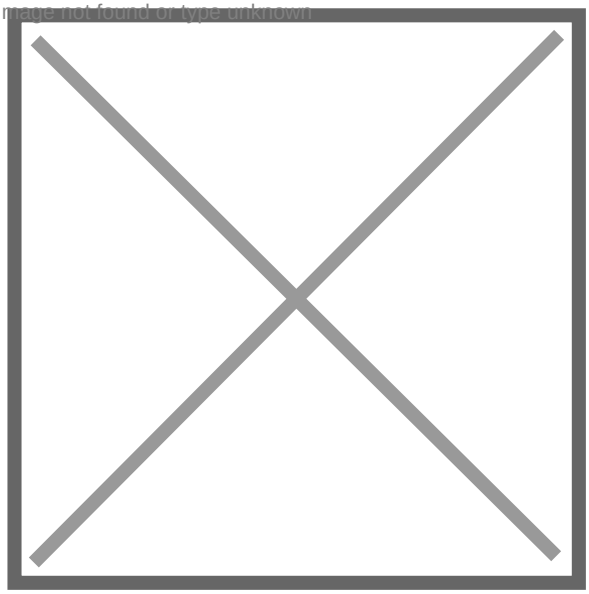

Chute en moto devant bus de ville

Par **julien10**, le **06/02/2013** à **17:54**

Bonjour,
Fin 2011 j'ai chuté en moto ce qui a obligé un bus de ville à s'arreter plus ou moins brusquement (à une dizaine de metres de moi) !!! Il n'y a eu aucun contact entre nos véhicules. Toutefois deux passagés se sont plaints de "blessures" et se sont retournés contre la société de bus qui s'est elle retournée contre moi. Au final ma cie d'assurance m'applique un malus !!! Que puis-je faire pour contester cette pénalité ?
Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés